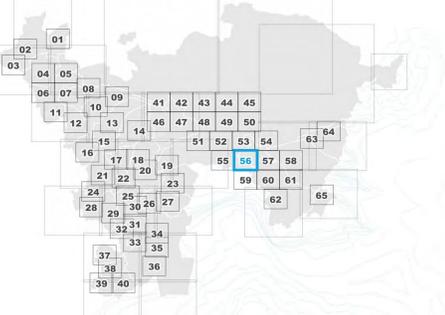


DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

- Le zonage**
- limite de zone
 - UBa 7mET désignation de la zone
- Les emplacements réservés**
- [Red cross-hatch] emplacement réservé
 - [Box with 03] numéro d'opération
- Les prescriptions**
- [Blue outline] bâtiment de valeur patrimoniale
 - [Dark blue outline] bâtiment remarquable de type 1
 - [Purple outline] bâtiment remarquable de type 2
 - [Red outline] bâtiment remarquable de type 3
 - [Blue diagonal lines] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
 - [Blue grid] ensemble urbain cohérent
 - [Red and blue squares] autre secteur de mixité sociale
 - [Red and blue squares] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
 - [Blue and red squares] secteur d'entrée de vieux village
 - [Green grid] espace boisé classé
 - [Green grid] espace planté à conserver ou à créer
 - [Green dotted] élément de paysage à préserver
 - [Green circles] alignement arbre
 - [Green dashed] cortège végétal à conserver
 - [Pink dashed] marge de reculement
 - [Purple dashed] ligne de construction
 - [Purple dashed] façade remarquable
 - [Blue dashed] clôture soumise à dispositions particulières
 - [Blue dashed] mur de clôture et porche remarquable
 - [Orange dashed] linéaire commercial et de service
 - [Green circle] arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
 - [Green star] élément paysager à protéger
- Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)**
- +++ limite communale
 - [Grey] bâtiment
 - [White] parcelle
 - [Blue] hydrographie
 - [Cross-hatch] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 56

Haguenau, Kaltenehouse

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- emplacement réservé
- numéro d'opération

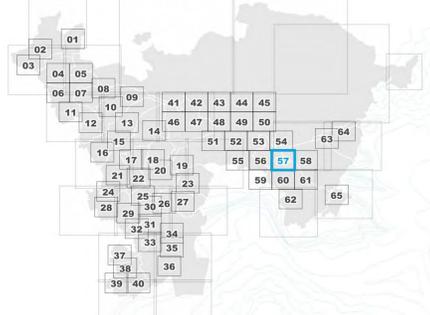
Les prescriptions

- bâtiment de valeur patrimoniale
- bâtiment remarquable de type 1
- bâtiment remarquable de type 2
- bâtiment remarquable de type 3
- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ensemble urbain cohérent
- autre secteur de mixité sociale
- périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- secteur d'entrée de vieux village
- espace boisé classé
- espace planté à conserver ou à créer
- élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- marge de reculement
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

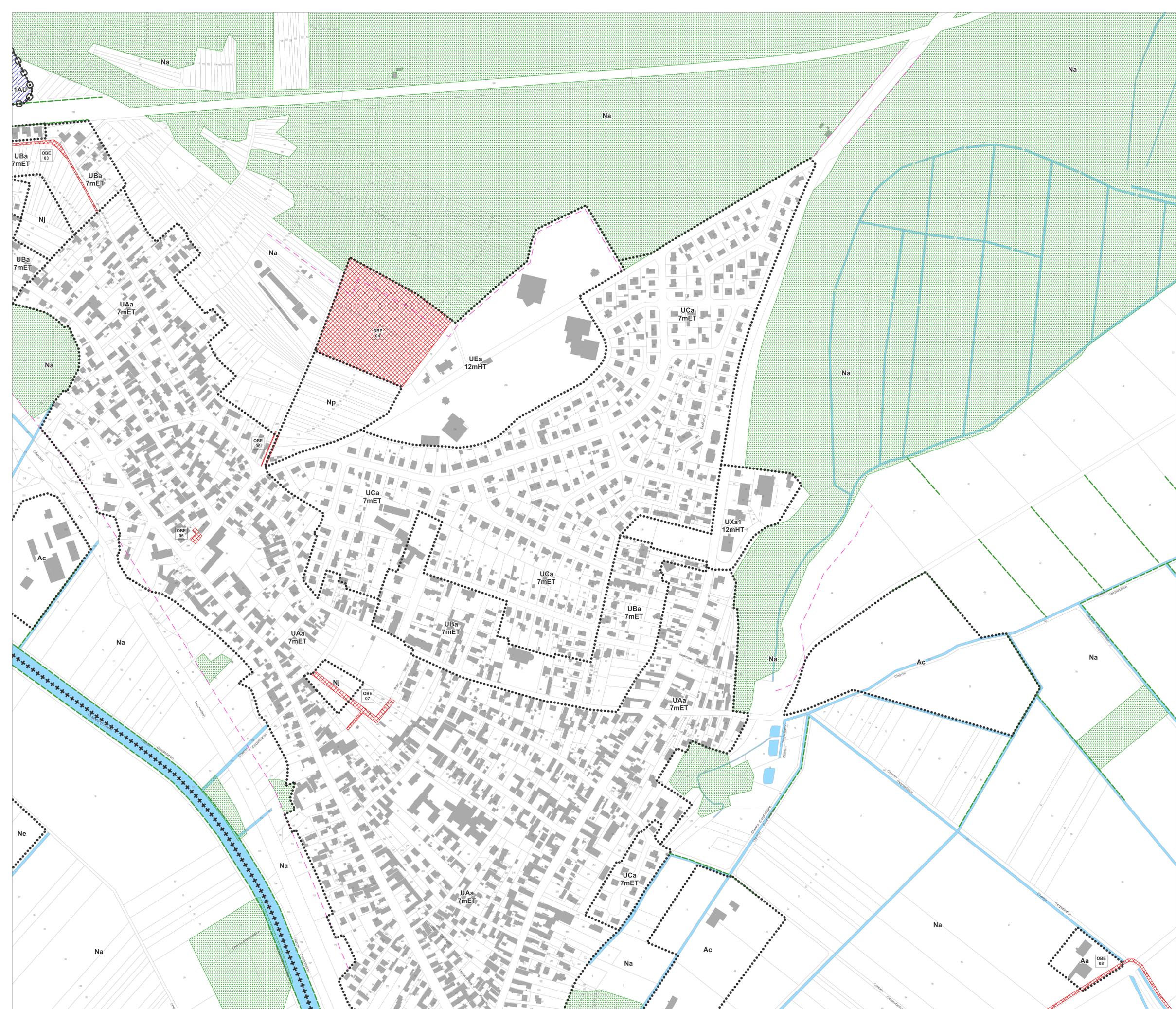
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 57
 Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- [Red cross-hatch] emplacement réservé
- [Box with OBE 03] numéro d'opération

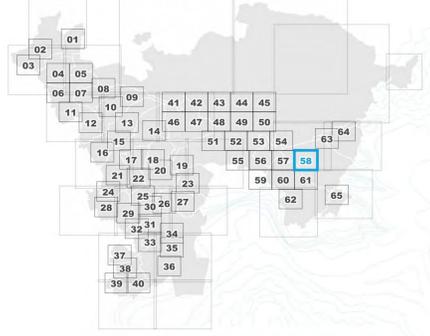
Les prescriptions

- [Blue outline] bâtiment de valeur patrimoniale
- [Dark blue outline] bâtiment remarquable de type 1
- [Purple outline] bâtiment remarquable de type 2
- [Red outline] bâtiment remarquable de type 3
- [Blue diagonal lines] secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- [Blue grid] ensemble urbain cohérent
- [Red and blue squares] autre secteur de mixité sociale
- [Red and blue squares with arrows] périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- [Blue and red squares] secteur d'entrée de vieux village
- [Green grid] espace boisé classé
- [Green grid with dots] espace planté à conserver ou à créer
- [Green dotted] élément de paysage à préserver
- [Green circles] alignement arbre
- [Green dashed line] cortège végétal à conserver
- [Pink dashed line] marge de reculement
- [Blue dashed line] ligne de construction
- [Purple dashed line] façade remarquable
- [Blue line] clôture soumise à dispositions particulières
- [Blue line with dots] mur de clôture et porche remarquable
- [Orange line] linéaire commercial et de service
- [Green circle with dot] arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer
- [Green star] élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- [Grey rectangle] bâtiment
- [White rectangle] parcelle
- [Blue rectangle] hydrographie
- [Cross-hatch] ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 58
 Oberhoffen-sur-Moder

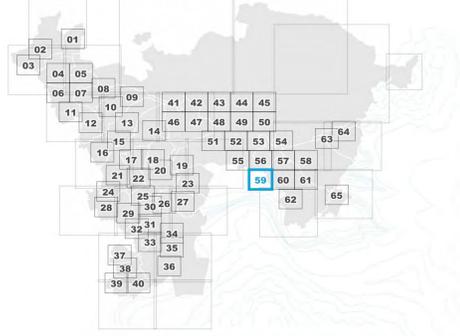
PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

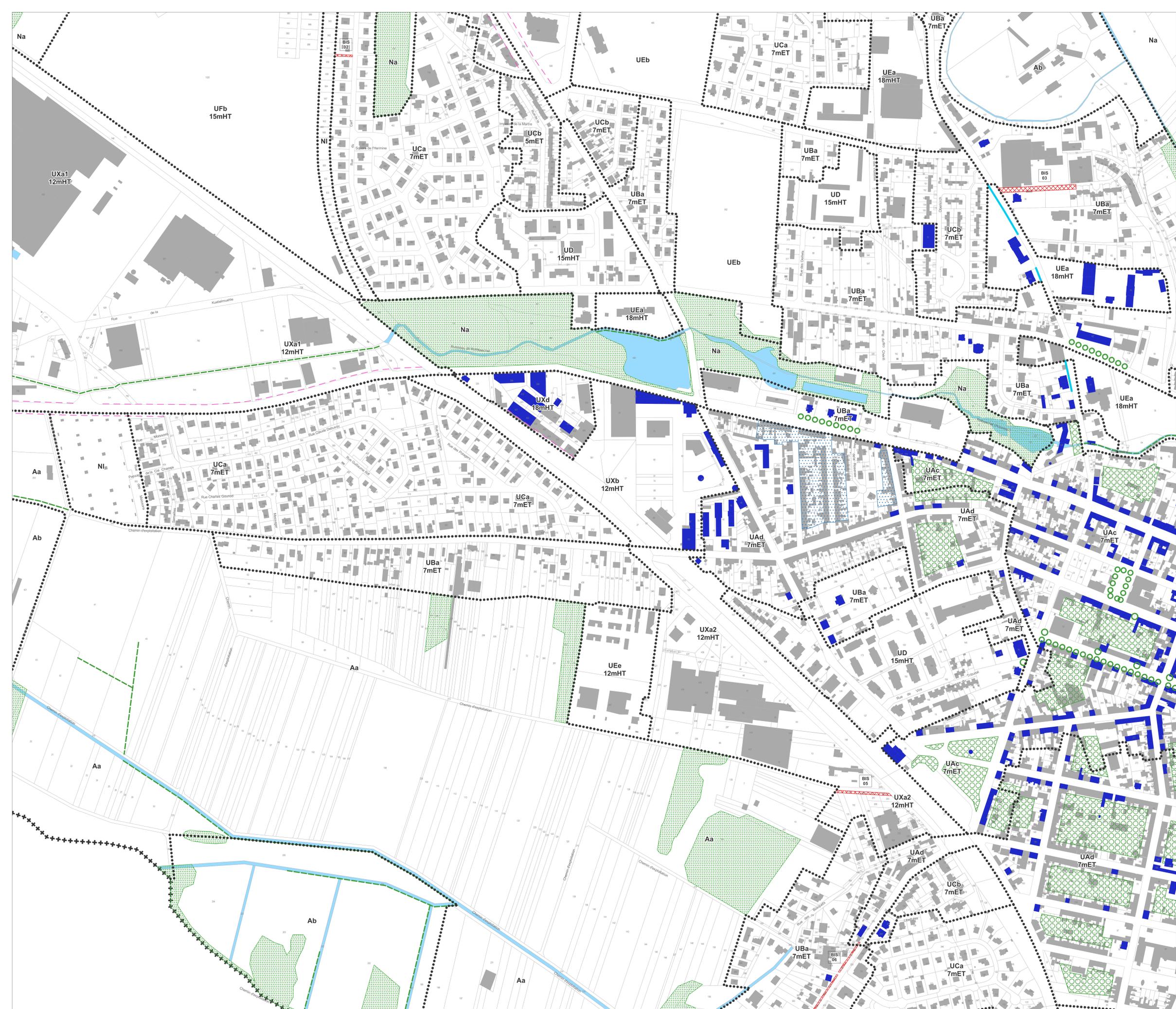
- | | | | |
|--------------------------|--|----------------------------------|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| ••••• | limite de zone | ▣ | emplacement réservé |
| UBa
7mET | désignation de la zone | BAT
03 | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| ▣ | bâtiment de valeur patrimoniale | ▣ | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| ▣ | bâtiment remarquable de type 1 | ▣ | parcelle |
| ▣ | bâtiment remarquable de type 2 | ▣ | hydrographie |
| ▣ | bâtiment remarquable de type 3 | ▣ | |
| ▣ | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | ▣ | |
| ▣ | ensemble urbain cohérent | ▣ | |
| ▣ | autre secteur de mixité sociale | ▣ | |
| ▣ | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | ▣ | |
| ▣ | secteur d'entrée de vieux village | ▣ | |
| ▣ | espace boisé classé | ▣ | |
| ▣ | espace planté à conserver ou à créer | ▣ | |
| ▣ | élément de paysage à préserver | ▣ | |
| ▣ | alignement arbre | ▣ | |
| ▣ | cortège végétal à conserver | ▣ | |
| ▣ | marge de reculemment | ▣ | |
| ▣ | ligne de construction | ▣ | |
| ▣ | façade remarquable | ▣ | |
| ▣ | clôture soumise à dispositions particulières | ▣ | |
| ▣ | mur de clôture et porche remarquable | ▣ | |
| ▣ | linéaire commercial et de service | ▣ | |
| ▣ | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer | ▣ | |
| ▣ | élément paysager à protéger | ▣ | |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 59
Bischwiller, Haguenau

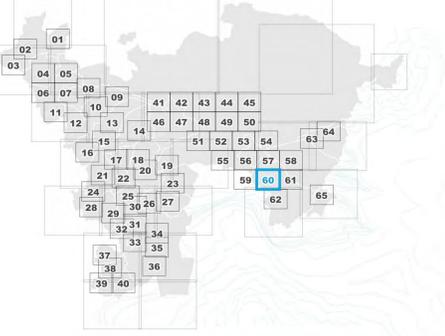
PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

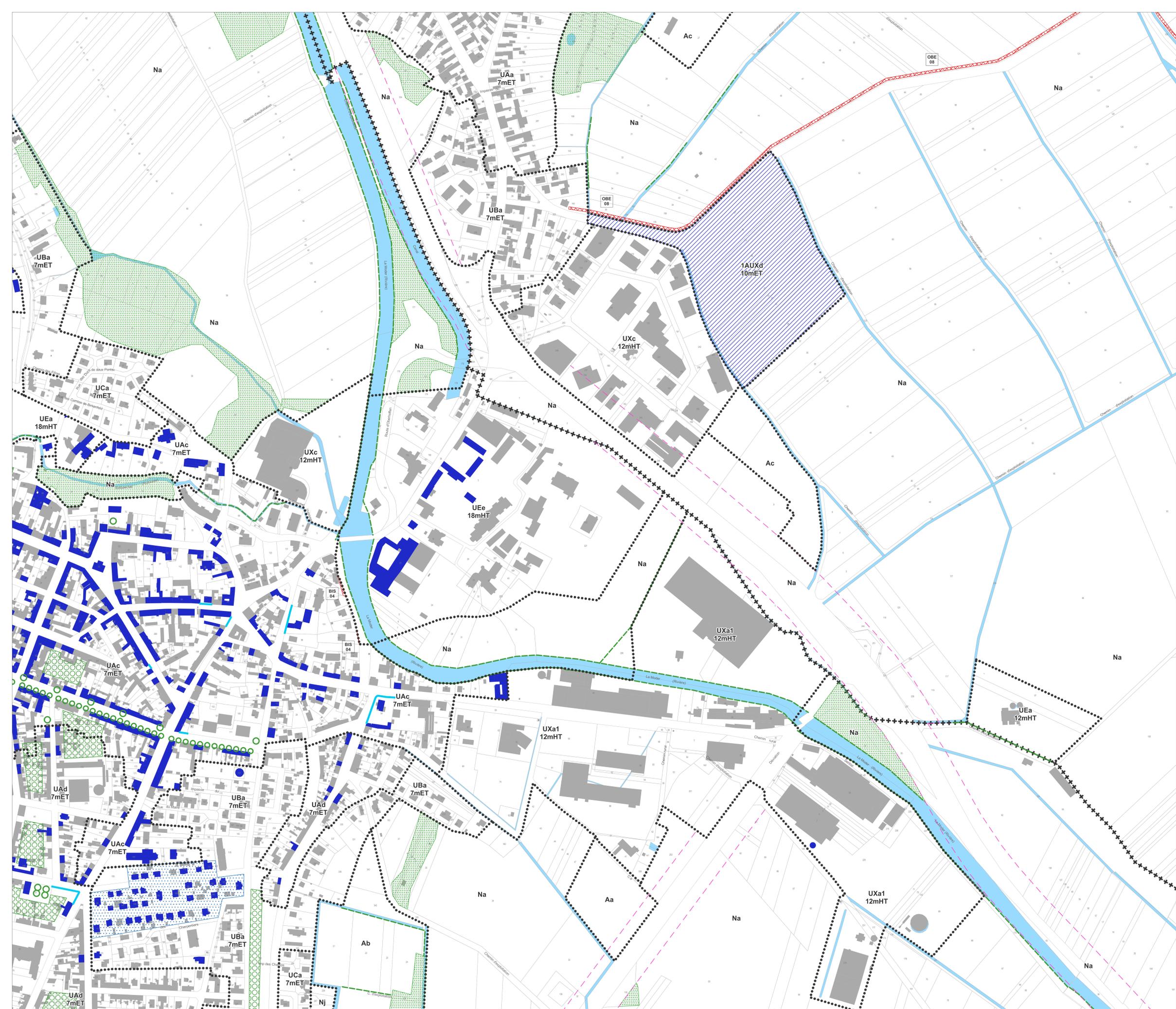
- | | | | |
|--------------------------|--|--|--|
| Le zonage | | Les emplacements réservés | |
| | limite de zone | | emplacement réservé |
| UBa 7mET | désignation de la zone | | numéro d'opération |
| Les prescriptions | | Les informations | |
| | bâtiment de valeur patrimoniale | | élément de paysage à préserver |
| | bâtiment remarquable de type 1 | | alignement arbre |
| | bâtiment remarquable de type 2 | | cortège végétal à conserver |
| | bâtiment remarquable de type 3 | | ligne de recullement |
| | secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation | | façade remarquable |
| | ensemble urbain cohérent | | clôture soumise à dispositions particulières |
| | autre secteur de mixité sociale | | mur de clôture et porche remarquable |
| | périmètre d'attente de projet d'aménagement global | | linéaire commercial et de service |
| | secteur d'entrée de vieux village | | arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer |
| | espace boisé classé | | élément paysager à protéger |
| | espace planté à conserver ou à créer | Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS) | |
| +++ | limite communale | | ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| | bâtiment | | parcelle |
| | hydrographie | | |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 60
 Bischwiller

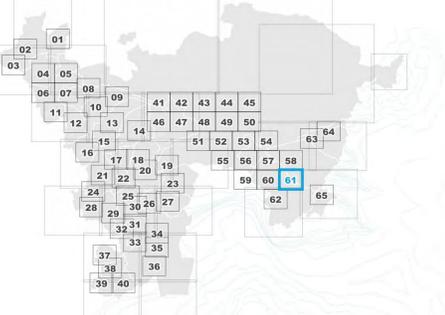
PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

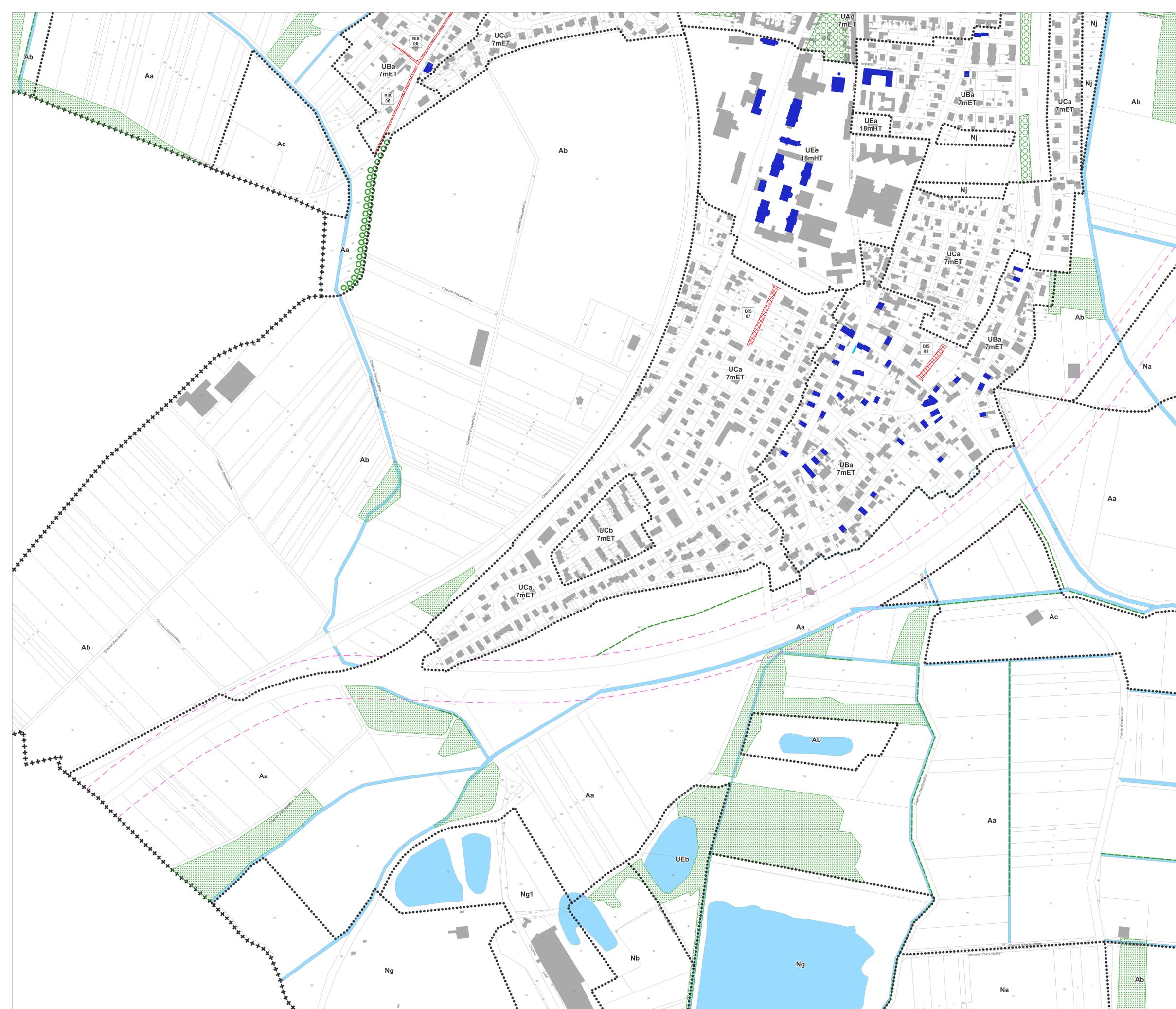
- | | |
|--|---|
| <p>Le zonage</p> <ul style="list-style-type: none"> ••••• limite de zone UBa 7mET désignation de la zone | <p>Les emplacements réservés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▨ emplacement réservé GAT 03 numéro d'opération |
| <p>Les prescriptions</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ bâtiment de valeur patrimoniale ▭ bâtiment remarquable de type 1 ▭ bâtiment remarquable de type 2 ▭ bâtiment remarquable de type 3 ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation ▭ ensemble urbain cohérent ▭ autre secteur de mixité sociale ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global ▭ secteur d'entrée de vieux village ▭ espace boisé classé ▭ espace planté à conserver ou à créer | <p>Les informations</p> <ul style="list-style-type: none"> ▨ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral |
| <p>Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)</p> <ul style="list-style-type: none"> +++ limite communale ▭ bâtiment ▭ parcelle ▭ hydrographie | <p>Les emplacements réservés</p> <ul style="list-style-type: none"> ▭ élément de paysage à préserver ○ alignement arbre ▭ cortège végétal à conserver ▭ marge de reculement ▭ ligne de construction ▭ façade remarquable ▭ clôture soumise à dispositions particulières ▭ mur de clôture et porche remarquable ▭ linéaire commercial et de service ○ arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer ☆ élément paysager à protéger |

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 61
 Bischwiller, Oberhoffen-sur-Moder

PLUI Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 eme



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa 7mET désignation de la zone

Les emplacements réservés

- ▨ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

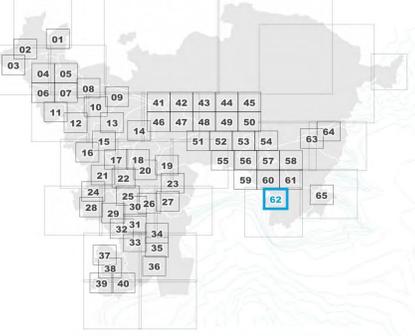
Les prescriptions

- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▨ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▨ autre secteur de mixité sociale
- ▨ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de reculement
- marge de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

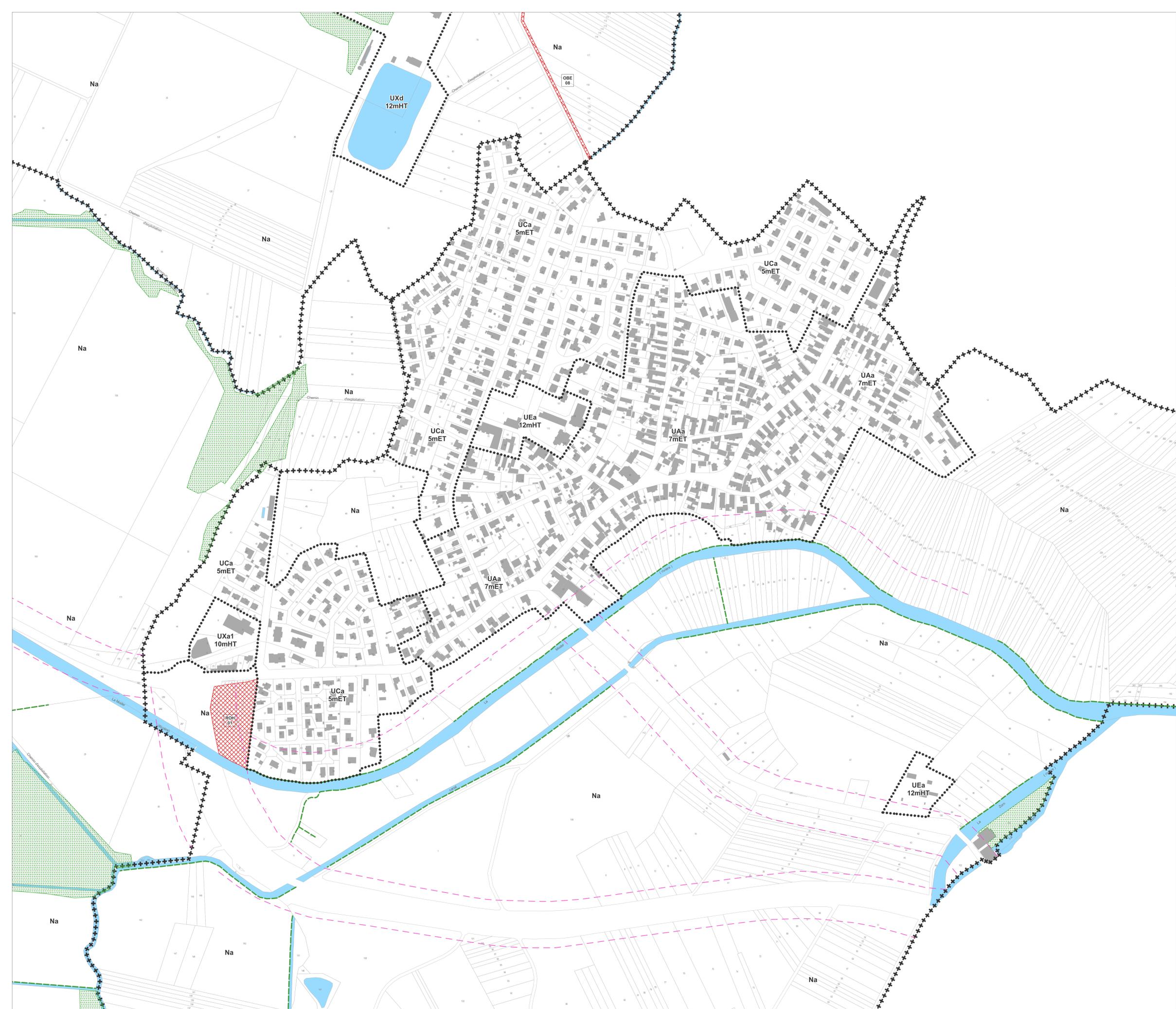
- +++ limite communale
- bâtiment
- parcelle
- hydrographie
- ▨ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 62
 Bischwiller

PLUi Arrêté
 15 Mai 2025
 Échelle : 1 / 2 000 ème



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage		Les emplacements réservés	
•••••	limite de zone		emplacement réservé
UBa	désignation de la zone		numéro d'opération
Les prescriptions		Les informations	
	bâtiment de valeur patrimoniale		élément de paysage à préserver
	bâtiment remarquable de type 1		alignement arbre
	bâtiment remarquable de type 2		cortège végétal à conserver
	bâtiment remarquable de type 3		marge de reculement
	secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation		ligne de construction
	ensemble urbain cohérent		façade remarquable
	autre secteur de mixité sociale		clôture soumise à dispositions particulières
	périmètre d'attente de projet d'aménagement global		mur de clôture et porche remarquable
	secteur d'entrée de vieux village		linéaire commercial et de service
	espace boisé classé		arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
	espace planté à conserver ou à créer		élément paysager à protéger
	limite communale		ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral
	bâtiment		
	parcelle		
	hydrographie		

Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Planche n° 65
Rohrwiler

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 2 000 ème

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

- limite de zone
- UBa désignation de la zone
- 7mET

Les emplacements réservés

- ▣ emplacement réservé
- BAT 03 numéro d'opération

Les prescriptions

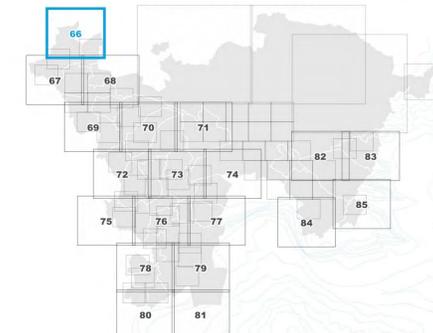
- ▭ bâtiment de valeur patrimoniale
- ▭ bâtiment remarquable de type 1
- ▭ bâtiment remarquable de type 2
- ▭ bâtiment remarquable de type 3
- ▭ secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- ▭ ensemble urbain cohérent
- ▭ autre secteur de mixité sociale
- ▭ périmètre d'attente de projet d'aménagement global
- ▭ secteur d'entrée de vieux village
- ▭ espace boisé classé
- ▭ espace planté à conserver ou à créer
- ▭ élément de paysage à préserver
- alignement arbre
- cortège végétal à conserver
- ligne de construction
- façade remarquable
- clôture soumise à dispositions particulières
- mur de clôture et porche remarquable
- linéaire commercial et de service
- arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer
- ☆ élément paysager à protéger

Le fond de plan (Plan cadastral DRFIP 2023 - DROITS RÉSERVÉS)

- +++ limite communale
- ▭ bâtiment
- ▭ parcelle
- ▭ hydrographie
- ▭ ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

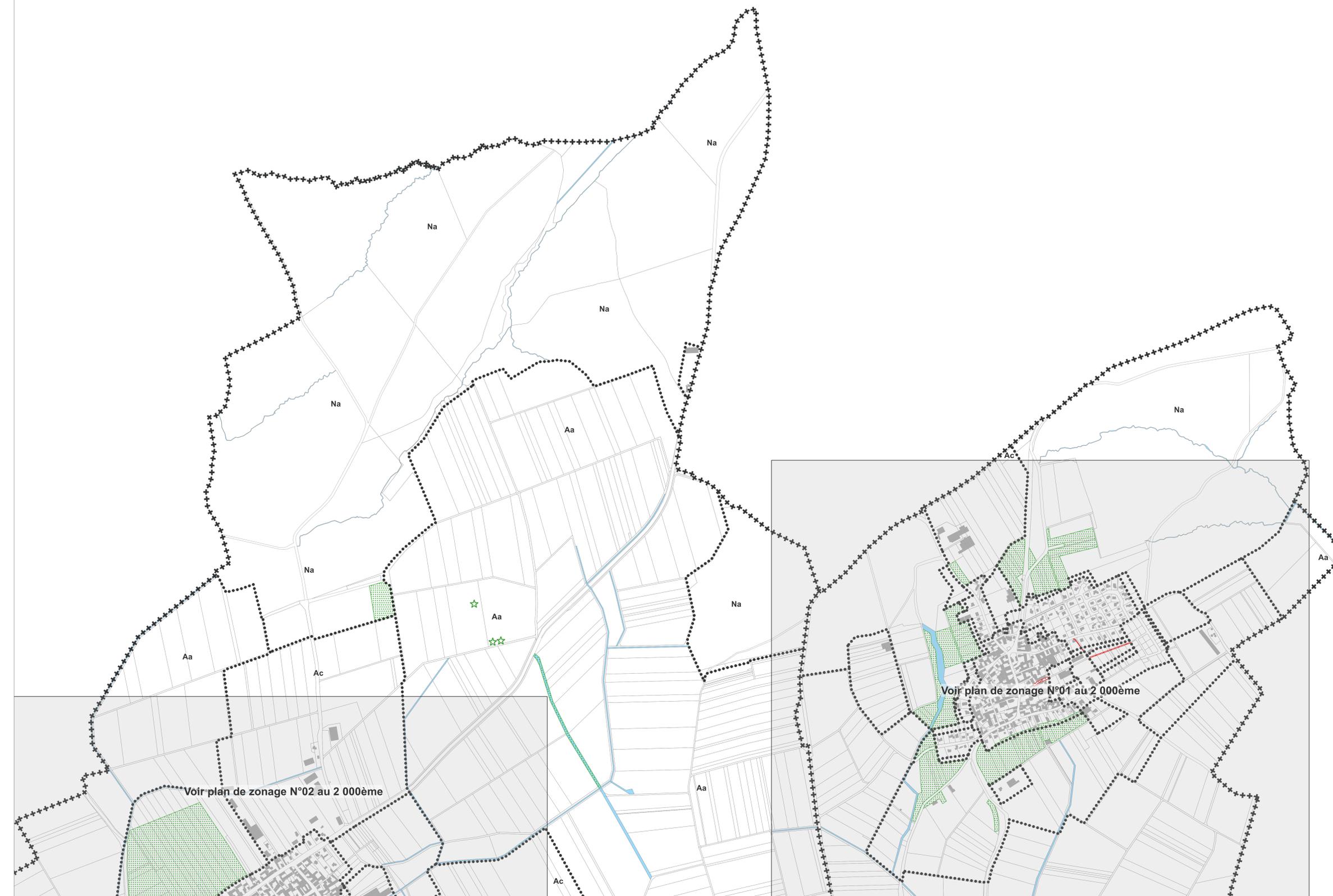
Communauté d'Agglomération de HAGUENAU

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



RÈGLEMENT GRAPHIQUE Planche n° 66 Engwiller, Uhrwiller

PLUi Arrêté
15 Mai 2025
Échelle : 1 / 5 000 ème



Voir plan de zonage N°02 au 2 000ème

Voir plan de zonage N°01 au 2 000ème